

République française
Département de l'Hérault
Canton de Saint Pons de Thomières
Commune de Rosis

Séance du 15 Avril 2021 19 h 30

(Port de masque, gel hydro alcoolique, distance de plus d'un mètre)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil du 19 mars 2021
2. Vote des taxes locales
3. Vote du budget 2021
4. Indemnités kilométriques
5. FAIC 2021
6. Plaques de rues – Fonds de concours
7. Maison de Compeyre et d'Andabre
8. Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Avril 2021

Membres présents : Mme Anne-Lise SAUTEREL – Mme Laurence VIGNAU – Mr Jean-Marcel PUJOL – Mr Alain BOUSQUET- Mme Magali CAZALS – Mr Robert ROUX – Mr Germain FARENQ - Mr Stéphane SAUTEREL- Mr Bernard BOUILLOT- Mme Elisabeth NORMAND

Membre(s) absent(s) excusé (s):

Membre(s) absent(s) : Mr Moïse ROQUES -

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth NORMAND

ORDRE DU JOUR DETAILLE

1 - APPROBATION PV SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2021

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

Elle demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

Avis du Conseil : **Le Conseil Municipal n'ayant fait aucune remarque. Le compte rendu est approuvé.**

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

2 – VOTES DES TAUX DES TAXES LOCALES

Madame le Maire présente les nouvelles règles en terme de taxe locales devant s'appliquer suite à la réforme concernant le taxe d'habitation. Cette année en vue de la compensation de la perte pour les communes de la taxe d'habitation, il convient d'intégrer à la taxe communale concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties le taux qu'appliquait le département l'an dernier. Ainsi le taux minimum à appliquer cette année est de 32.06 %. De par ce fonctionnement, la commune de Rosis est sur-compensée, il conviendra donc de retrancher la somme de 34 799 € à la recette totale attendue.

En vue d'équilibrer le budget, il convient de prévoir une augmentation de 1 % des taux, ce qui porterait les taux à :

- Taux concernant la taxe foncière bâtie : 32.38 %
- Taux concernant la taxe foncière non bâties : 94.63 %

Avis du Conseil : **Le Conseil Municipal approuve l'augmentation de 1% des taux et fixe le taux de la taxe foncière bâtie à 32.38% et celui de la taxe foncière non bâties à 94.63%**

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

3 – VOTE DU BUDGET 2021

Madame le Maire présente le budget primitif de 2021. Elle précise que ce budget doit être en équilibre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Section de fonctionnement : Dépenses 367 533.02 €
Recettes 367 533.02 €

Section d'investissement : Dépenses 108 053.34 €
Recettes 108 053.34 €

Elle demande au Conseil d'examiner le détail et de passer au vote.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend note de l'équilibre budgétaire de la section fonctionnement et de la section investissement. Le budget ainsi présenté n'apporte aucune correction. Le Conseil adopte le budget primitif 2021.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

4 – INDEMNITES KILOMETRIQUES

Madame le Maire informe les membres du Conseil que des élus peuvent être amenés à représenter la commune à des réunions.

Elle précise qu'un ordre de mission leur sera donné. En fonction des besoins de l'élu, Mme le Maire propose que le véhicule communal soit mis à disposition (sauf si le véhicule est utilisé pour le bon déroulement du service) si celui-ci n'était pas disponible, des indemnités kilométriques seraient attribuées lors de déplacement hors commune.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal se prononce favorablement à la mise en place d'indemnité kilométrique. Autorise Mme le Maire a procédé au mandatement de la dépense.

Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 / Abstention : 0

5 – FAIC 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé à la dernière réunion de porter les Subventions attribuées par le Département au titre du programme Fond Départemental d'Aide au Commune sur la voirie communale.

Elle précise que les devis correspondant aux travaux envisagés ont été réceptionnés.

Elle propose donc de les examiner et demande au Conseil de sélectionner l'entreprise.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal prend note des trois devis de l'entreprise Colas reçus en mairie : chemin du Moulin à Andabre, chemin du Stade à Andabre et chemin du Peyrigas à Andabre. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire a demandé la subvention dans le cadre du programme FAIC 2021 la plus large possible.

Nombre de voix : Pour : 10 Contre : 0 / Abstention : 0

6 – PLAQUES DE RUES – FONDS DE CONCOURS

Madame le Maire rappelle au Conseil que les noms des rues ont été choisis dans une précédente session. Il y a lieu maintenant de les matérialiser dans tous les hameaux de la commune.

Elle présente le devis pour la fourniture des plaques et des numéros des différentes dénominations et précise au Conseil qu'une subvention pourrait être demandée à la CCMLHL au titre des fonds de concours.

Avis du Conseil : Le Conseil Municipal accepte le devis concernant la fourniture des plaques et numéros des rues de la commune et autorise Mme Le Maire à solliciter les fonds de concours à la CCMLHL.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention : 0

7- MAISON DE COMPEYRE ET D'ANDABRE

Madame le Maire rappelle au Conseil que les travaux de la Maison communale de Compeyre ne sont pas terminés, qu'il reste encore à aménager tout l'étage et une bonne partie du rez-de - chaussée avant qu'elle puisse être habitable.

Elle précise également que la maison « Selfa » à Andabre n'est pas habitable en l'état, seule la toiture est neuve, mais cette maison présente un attrait de par son terrain qui la jouxte.

Elle demande donc au Conseil de réfléchir sur le devenir de ces immeubles.

Avis du Conseil : après concertation, le Conseil Municipal décide de mettre en vente la maison de Compeyre au prix de vente de 50 000€ hors frais de notaires. Concernant la maison « Selfa » à Andabre, des travaux de réhabilitation progressifs seront réalisés en vue d'une location saisonnière.

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention :

8 – AMENAGEMENT DU STADE D'ANDABRE

Madame le Maire informe le Conseil que le stade de football situé à Andabre n'est pas utilisé en tant que tel.

Elle propose donc de réfléchir sur la possibilité d'aménager cet espace en terrain de rencontre par la mise en place de tables, bancs etc....

Avis du Conseil : A l'unanimité le Conseil Municipal se prononce favorablement à la mise en place d'un aménagement. Une réunion est prévue le 20 Avril 2021 en vue d'étudier le plan de financement avec la CCMLHL

Nombre de voix : Pour : 10 contre : 0 / abstention :

INFORMATIONS COMMUNALES et QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire souhaite proposer aux agents une formation de secourisme, l'agent technique ayant déjà réalisé la formation, pour l'agent administratif la formation est prévu en fin de mois. Madame le Maire donne lecture du courrier reçu en mairie de la part de Jean-Luc FALIP maire de St Gervais sur Mare concernant les nouvelles procédures de dépôts d'espèces des régies de recette, suite à la re-organisation de la part de la DGFIP, qui propose que la Maison de Service de St Gervais sur Mare puisse être retenue par la DGFIP comme structure pouvant recevoir les régies communales. Le conseil municipal est d'accord pour appuyer la demande de Jean-Luc FALIP après concertation avec le régisseur principal. Madame le Maire informe que les travaux dans le cadre des FAIC 2020 vont bientôt débuter. Madame le Maire a pris contact auprès de Orange en vue de renégocier les contrats de téléphonie, dans le but de faire des économies.

La séance est levée à vingt-deux heures.